



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS  
FINANCIERS, LES MOYENS ET LES SERVICES  
DE PAIEMENT DE L'UEMOA AU TITRE DE LA PÉRIODE  
2022 - 2023**

Avril 2025





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS,  
LES MOYENS ET LES SERVICES DE PAIEMENT DE L'UEMOA  
AU TITRE DE LA PÉRIODE 2022 - 2023**

Avril 2025





## SOMMAIRE

<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>FONDEMENTS STATUTAIRES DE LA RÉGULATION DES PAIEMENTS.....</b>	<b>10</b>
<b>I. FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>11</b>
<b>II. CHIFFRES CLÉS.....</b>	<b>12</b>
II.1. Evolution des transactions traitées par les IMF gérées par la BCEAO.....	12
II.2. Analyse de l'évolution des transactions traitées par les IMF gérées par la BCEAO.....	13
II.2.1. SAGETIL-UMOA .....	13
II.2.2. STAR-UEMOA.....	14
II.2.3. SICA-UEMOA.....	16
<b>III. FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS (IMF) GÉRÉES PAR LA BCEAO.....</b>	<b>21</b>
III.1. Gestion des risques.....	21
III.1.1. Gestion des risques opérationnels.....	21
III.1.2. Gestion des risques financiers dans SICA-UEMOA et STAR-UEMOA.....	21
III.1.2.1. SICA-UEMOA.....	21
III.1.2.2. STAR-UEMOA.....	22
III.2. Sécurisation et modernisation des systèmes, des moyens et des services de paiement.....	23
III.3. Accès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) à STAR-UEMOA pour dynamiser leur participation au marché des titres publics émis par voie d'adjudication.....	23
III.4. Opportunités et défis liés à la participation des Institutions de Microfinance à SICA-UEMOA et à STAR-UEMOA via les banques.....	23
III.4.1. Renforcement des capacités des Systèmes Financiers Décentralisés.....	24
III.4.2. Emission de moyens de paiement électronique par les SFD et élargissement du réseau d'acceptation.....	25

<b>IV. FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS ET DES DISPOSITIFS DE PRESTATION DE SERVICES DE PAIEMENT NON GÉRÉS PAR LA BANQUE CENTRALE.....</b>	<b>26</b>
IV.1. Système monétique interbancaire régional de l’UEMOA (GIM-UEMOA).....	26
IV.2. Emission de monnaie électronique.....	26
<b>V. SURVEILLANCE DES IMF, DES MOYENS ET DES SERVICES DE PAIEMENT AU SEIN DE L’UEMOA.....</b>	<b>29</b>
V.1. Encadrement des services de paiement.....	29
V.2. Evaluation de conformité des infrastructures de marchés financiers gérées par la BCEAO.....	30
V.3. Elaboration d’un cadre de surveillance coopérative du système de règlement du Dépositaire Central / Banque de Règlement.....	30
V.4. Surveillance des moyens et des services de paiement.....	31
V.5. Note d’orientation sur l’émission des MDBC dans l’UMOA.....	33
V.6. Concertation régionale sur la Politique Générale 2023-2027 des Infrastructures de Marchés Financiers (IMF), des moyens et services de paiement dans l’UEMOA.....	33
CONCLUSION.....	35
<b>ANNEXE : TABLES STATISTIQUES.....</b>	<b>26</b>
I. Paiements traités par les IMF d’importance systémique de 2021 à 2023.....	39
I.1 IMF gérées par la BCEAO.....	39
I.2 Système monétique interbancaire régional (GIM-UEMOA).....	41
II. Paiements adossés à la monnaie électronique de 2022 à 2023.....	41



## **LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

<b>BRVM</b>	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BRI</b>	Banque des Règlements Internationaux
<b>DC/BR</b>	Dépositaire Central / Banque de Règlement
<b>DVF</b>	Delivery Versus Free – Livraison franco de titres
<b>DVP</b>	Delivery Versus Payment – Livraison de titres contre paiement
<b>GIM-UEMOA</b>	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>IMF</b>	Infrastructure de Marché Financier
<b>PIMF</b>	Principes pour les Infrastructures de Marchés Financiers
<b>SAGETIL-UMOA</b>	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>SICA-UEMOA</b>	Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>SFD</b>	Système Financier Décentralisé
<b>SGI</b>	Société de Gestion et d'Intermédiation
<b>STAR-UEMOA</b>	Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine





## INTRODUCTION

Sur la période 2022-2023, les infrastructures de Marchés Financiers (IMF) de l'UEMOA ont évolué dans un environnement de reprise économique dans lequel les Autorités Monétaires ont mis l'accent sur l'émergence des pratiques communes pour faciliter les paiements.

La BCEAO s'est ainsi engagée dans des projets qui contribuent à l'efficacité et à la robustesse du système de paiement régional. En outre, elle participe activement à l'ensemble des travaux qui permettent de promouvoir les paiements sur le continent, en particulier, la feuille de route de la CEDEAO et de l'Union Africaine sur l'amélioration des paiements transfrontaliers.

A titre de rappel, les IMF de l'UEMOA comptent cinq (5) systèmes :

- un système de paiement en temps réel de gros montants, STAR UEMOA
- deux systèmes de paiement de détail, le switch monétique (GIM-UEMOA) et le Système Interbancaire de Compensation Automatisée (SICA-UEMOA)

Le premier traite les transactions effectuées par cartes bancaires et le second concerne les échanges de moyens de paiement scripturaux hors cartes (chèques, virements, ordres de prélèvement et effets de commerce).

- deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres, SAGETIL-UMOA et la plateforme de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

La plateforme de la BRVM prend en charge la compensation des valeurs mobilières cotées et leur règlement par le canal du Dépositaire Central/ Banque de règlement (DC/BR).

SAGETIL-UMOA est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation. Ce système gère également le règlement-livraison des titres.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus des systèmes de paiement de détail et de ceux dédiés à la compensation et au règlement/livraison des titres, est effectué en monnaie Banque Centrale sur les comptes de règlement des participants, tenus dans les livres de la BCEAO.

Dans un contexte marqué par une forte croissance des paiements électroniques et les actions menées pour une interopérabilité accrue des services financiers numériques, la BCEAO a poursuivi la réalisation de ses missions, notamment celles relatives à la gestion, au développement des IMF, des moyens et des services de paiement ainsi qu'à leur surveillance et à la promotion d'un système financier inclusif.



Le présent rapport analyse les évolutions majeures ayant affecté les IMF, les moyens et les services de paiement sur la période 2022-2023. Il effectue une revue des actions menées par la Banque Centrale en sa qualité d'opérateur des infrastructures SICA-UEMOA, STAR-UEMOA et SAGETIL-UMOA ainsi que de surveillant de l'ensemble des IMF d'importance systémique de l'UEMOA.

Ce rapport biennal est structuré autour des points ci-après :

- les faits marquants et les principaux indicateurs d'activité ;
- le bilan du fonctionnement des IMF d'importance systémique au cours de la période sous revue ;
- la revue de la contribution de l'infrastructure sous régionale de paiement à la stabilité, l'intégrité et l'impact inclusif du système financier de l'UEMOA, à travers les résultats de la surveillance et en particulier l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique générale des infrastructures, des moyens et des services de paiement définie pour la période 2023-2027.

## FONDEMENTS STATUTAIRES DE LA RÉGULATION DES PAIEMENTS

*Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (annexés au Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007)*

### **Article 9**

« La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. »

### **Article 21**

« La Banque Centrale veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement. Elle prend les mesures requises en vue d'assurer l'efficacité, la solidité ainsi que la sécurité des systèmes de paiement par compensation interbancaire et des autres systèmes de paiement au sein de l'UMOA et avec les pays tiers. »



## I. FAITS MARQUANTS

1. **Avril - Septembre 2022** : Etat des lieux de la Politique de modernisation des systèmes de paiement de l'UEMOA couvrant la période 2013-2022. Ce bilan révèle la concrétisation de la vision à l'horizon 2022 de la Banque Centrale avec un taux de réalisation à 90% du plan d'actions stratégiques y afférent.
2. **Septembre 2022** : Réalisation du bilan de la mise en œuvre des exigences de sécurité des plateformes de raccordement des participants faisant ressortir un taux de respect de plus de 80%. Les diligences se poursuivent pour la définition de sanctions à l'endroit des établissements enregistraient des manquements aux règles et exigences minimales de sécurité édictées par la BCEAO dans le cadre de cette sécurisation.
3. **Novembre 2022** : Lancement des travaux visant à proposer à l'endroit des utilisateurs des systèmes de paiement un dispositif sous forme de plateforme pour la déclaration / consultation d'incidents de type cyber ou de fraude dans le cadre du renforcement de la modernité et de la résilience des infrastructures sous régionales de paiement.
4. **27 février 2023 au 2 mars 2023** : Organisation d'une concertation régionale qui a permis d'identifier de nouveaux enjeux dans l'écosystème des paiements de l'UMOA à savoir l'adéquation d'une infrastructure sous-régionale de paiement efficiente et résiliente aux besoins des économies et des populations de l'UEMOA à travers des moyens et services de paiement sécurisés et innovants.
5. **Septembre à Octobre 2023** : Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de SICA-UEMOA et STAR UEMOA à la suite de l'opérationnalisation entre 2021 et 2022 de la participation aux systèmes de paiement de nouveaux acteurs tels que les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ainsi que sur le fonctionnement du dispositif d'autoévaluation par les participants de la sécurisation de leurs plateformes de raccordement aux systèmes de paiement. Le taux de satisfaction est ressorti à plus de 90% pour chacun de ces trois (3) mécanismes.
6. **Novembre 2023** : Démarrage du projet d'évolutions de STAR-UEMOA visant la modernisation de cette infrastructure en vue de répondre aux mutations dans l'écosystème des paiements notamment la mise en conformité du système aux exigences de la norme ISO 20022 ainsi que l'accès audit système par le biais d'interfaces de type web services.

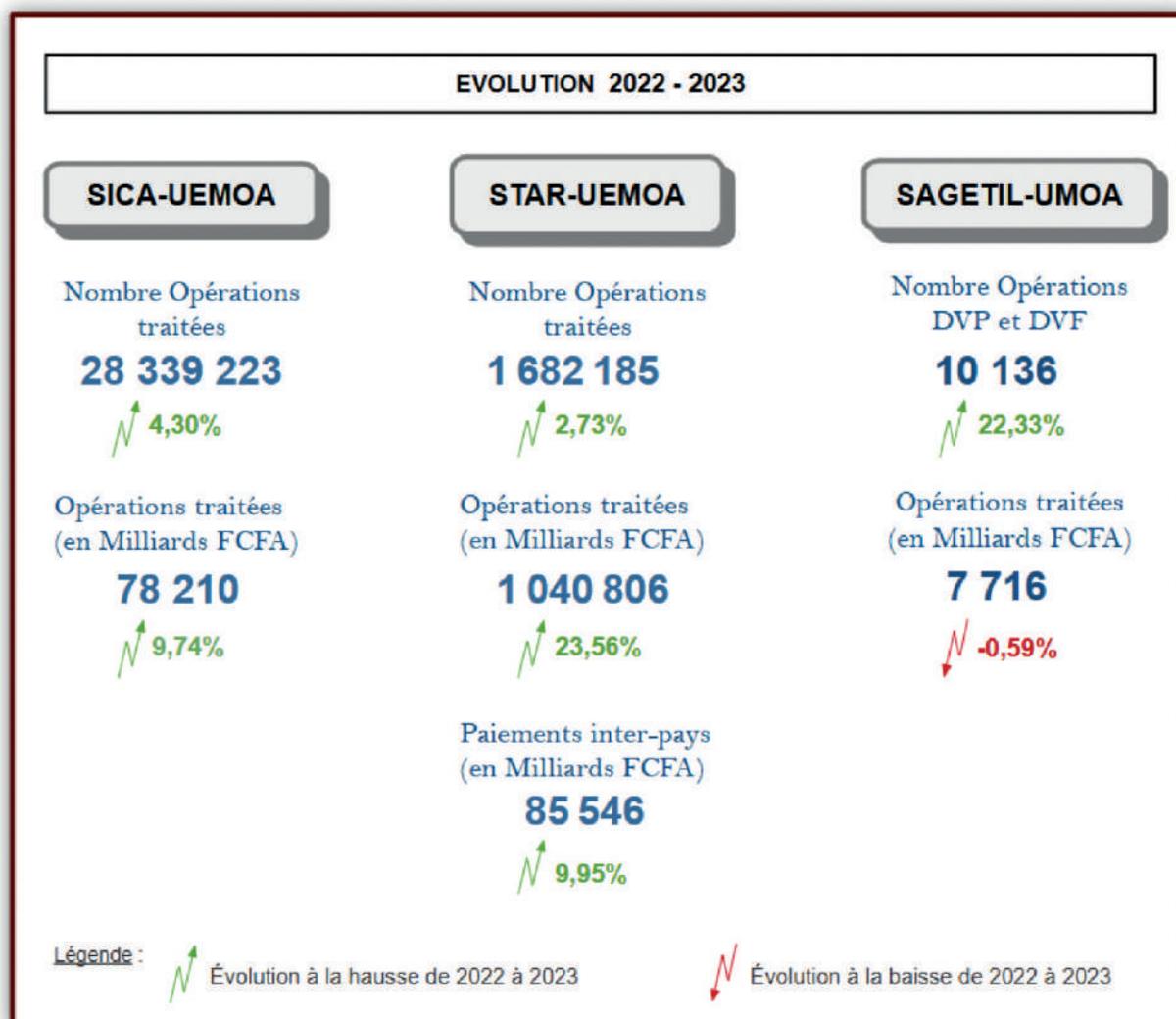
## II. CHIFFRES CLÉS

### II.1. Évolution des transactions traitées par les IMF gérées par la BCEAO

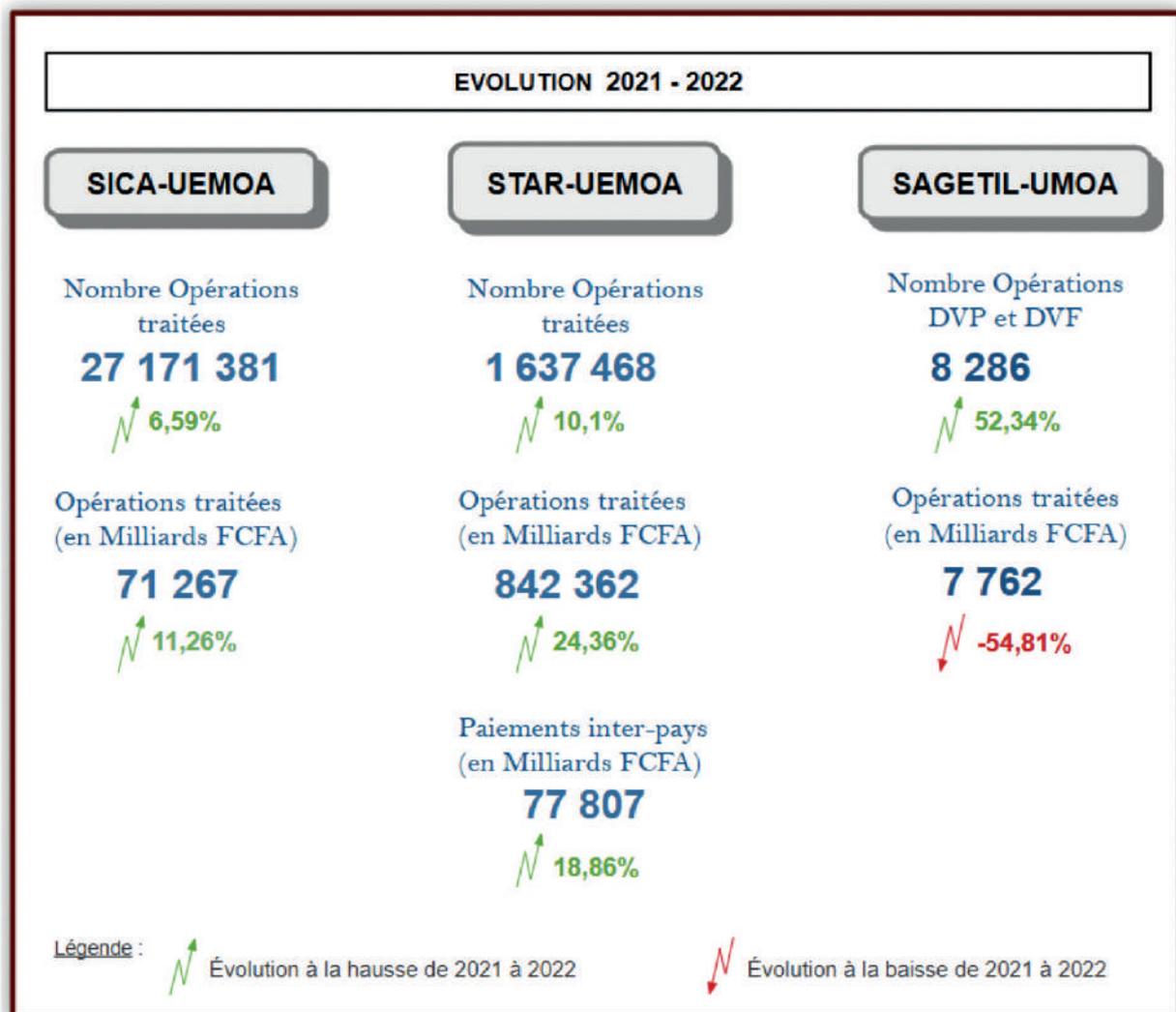
Les infrastructures de l'Union à savoir le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA), le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) et le Système de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'UMOA (SAGETIL-UMOA) assurent la célérité des paiements et favorisent le développement ainsi que l'intégration des marchés de capitaux dans l'Union.

Les évolutions en volume et en valeur des paiements traités sont principalement orientées à la hausse et se déclinent ainsi qu'il suit :

**Graphique 1 : Évolution en volume et en valeur**



Source : BCEAO



Source : BCEAO

## II.2. Analyse de l'évolution des transactions traitées par les IMF gérées par la BCEAO

### II.2.1. SAGETIL-UMOA

Les transactions traitées par le système de gestion des titres et de la liquidité de l'UMOA (SAGETIL-UMOA) concernent les opérations interbancaires, les émissions de titres publics, les opérations d'open market ainsi que celles relatives au guichet de prêt marginal et le guichet spécial.

En matière de livraison et de règlement des titres (DVP/DVF), les indicateurs d'activités au titre de l'année 2023 ont enregistré une hausse de 22,33% et une baisse de 0,59% respectivement en volume et en valeur.

Toutefois, sur la période, le nombre total de transactions dans SAGETIL-UMOA y compris les opérations interbancaires s'est établi en 2023 à 28.316 pour une valeur de 381.345

milliards de francs CFA contre 20.259 et 295.840 milliards de francs CFA en 2022 soit des hausses respectives de 39,8% et 28,9%.

## **II.2.2. STAR-UEMOA**

Les opérations traitées dans STAR-UEMOA sont les virements ordinaires, les retraits fiduciaires, les couvertures de positions nettes débitrices issues des systèmes de paiement de détail SICA-UEMOA et GIM-UEMOA, ainsi que des transactions initiées par la BCEAO au titre du marché monétaire et par la BRVM pour le règlement en espèces des opérations sur titres.

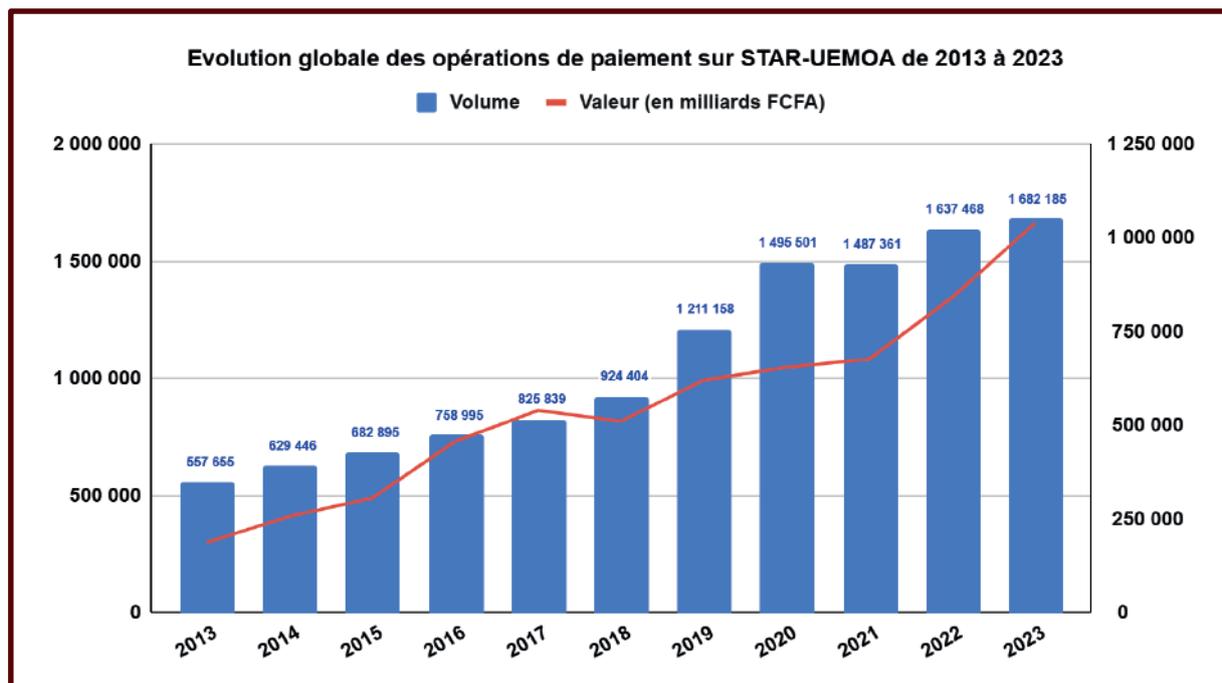
Le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) compte 152 participants à fin décembre 2023 contre 146 à fin 2022 et 145 en 2021.

STAR-UEMOA a enregistré 1.682.185 transactions réglées au 31 décembre 2023 pour une valeur de 1.040.806 milliards de francs CFA soit des hausses de 2,73% et 23,56% respectivement en volume et en valeur un an plus tôt.

En effet, en 2022, le nombre d'opérations réglées dans STAR-UEMOA est ressorti à 1.637.468 pour une valeur de 842.362 milliards de francs CFA, soit des hausses de 10,1% en volume et 24,36% en valeur par rapport à l'année précédente.

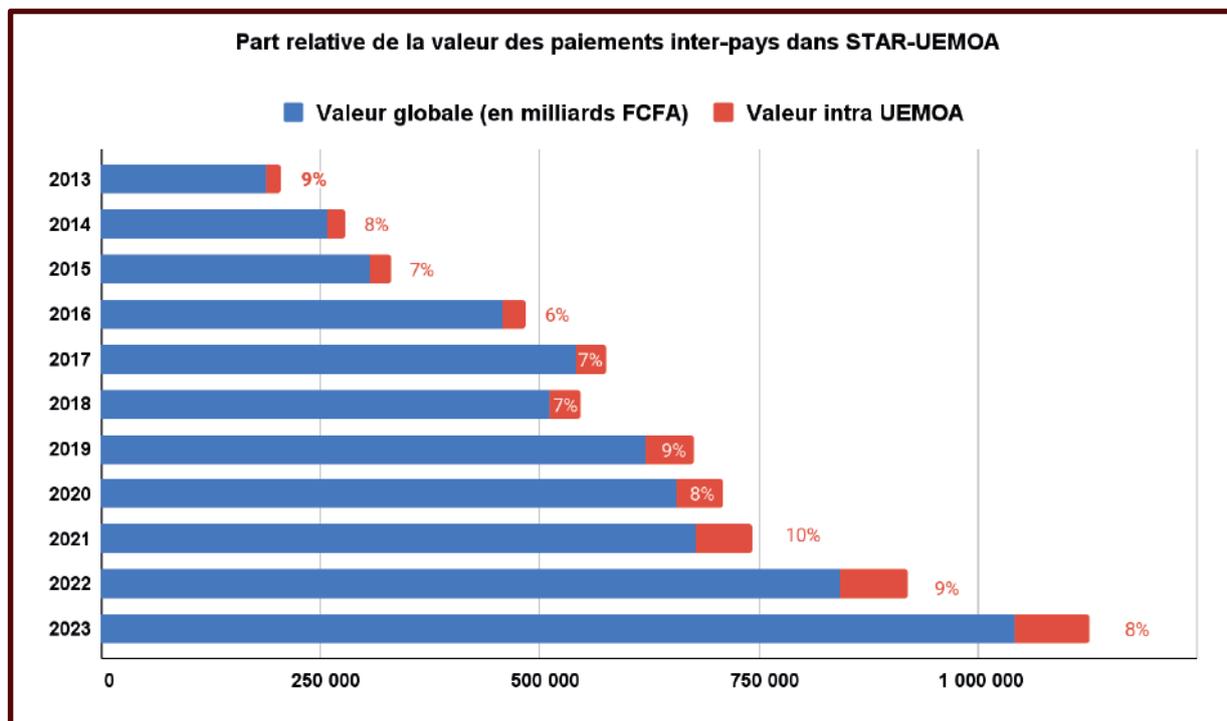
Les échanges inter-pays au sein de l'UEMOA ont enregistré en 2023 une hausse en s'établissant à 85.546 milliards de francs CFA contre 77.807 milliards de francs CFA en 2022 soit 9,9% de progression. Toutefois, la part relative de la valeur des transactions inter-pays a poursuivi sa tendance baissière en ressortant à 8% de la valeur globale des opérations traitées dans STAR-UEMOA. Comparativement à l'année précédente où la valeur des échanges inter-pays représentait 9% de la valeur globale des opérations, il est noté une légère baisse de la part des échanges inter-pays. Cette situation pourrait s'expliquer par l'impact des restrictions sur les transactions émises et reçues par la place du Niger, appliquées au cours de l'année 2023.

**Graphique 2 : Évolution globale des transactions dans STAR-UEMOA**

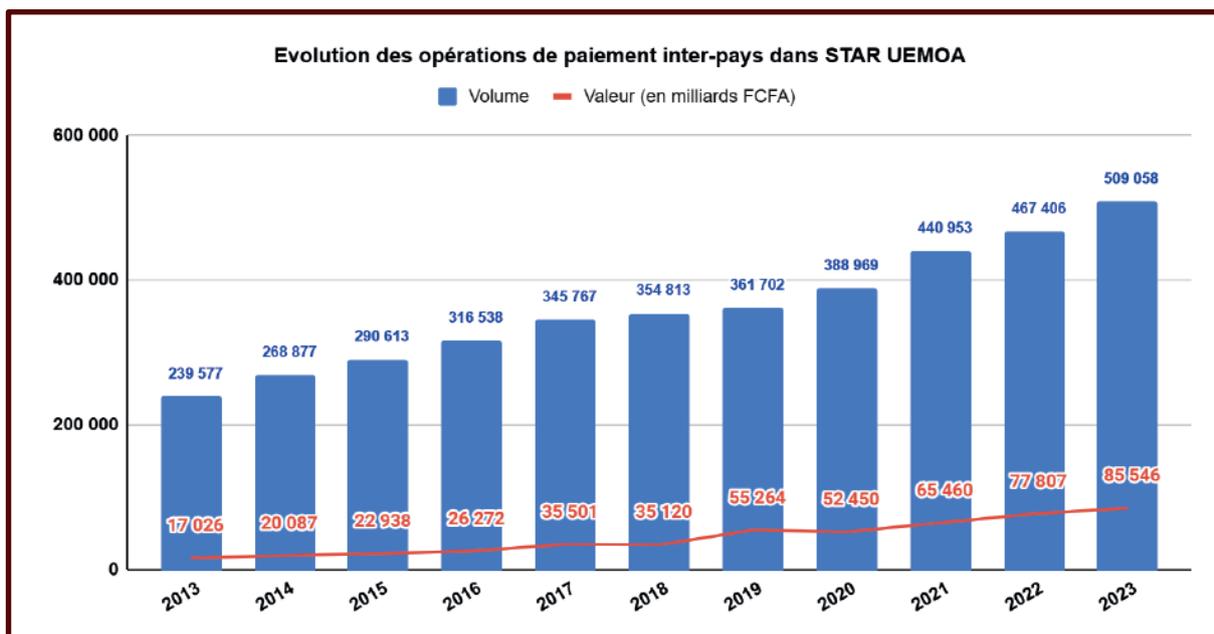


Source : BCEAO

**Graphique 3 : Évolution des paiements inter-pays**



Source : BCEAO



Source : BCEAO

### II.2.3. SICA-UEMOA

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) compte 151 participants à fin décembre 2023, contre 148 en 2022, parmi lesquels les banques, la BCEAO ainsi que les Trésors Publics du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal. En 2021, 145 participants avaient été dénombrés dans le système de télécompensation.

Au cours de l'année 2023, le volume des échanges dans SICA-UEMOA s'est établi à 28.339.223 opérations pour un montant total de 78.210 milliards de francs CFA.

Par rapport à 2022, l'activité de SICA-UEMOA a été marquée par une augmentation de 4,30% en volume et de 9,74% en valeur des paiements compensés. En effet, le volume et la valeur des opérations échangées en 2022 étaient respectivement de 27.171.381 et 71.267 milliards de francs CFA.

Par rapport à 2021, l'activité de SICA-UEMOA a été marquée par une augmentation de 6,59% en volume et de 11,26% en valeur des paiements compensés. En effet, le volume et la valeur des opérations échangées en 2021 étaient respectivement de 25.491.043 et 64.057 milliards de francs CFA.

Au titre de la répartition en 2023 des instruments de paiement traités dans le système de télécompensation, la part relative en volume des virements est ressortie à 70,98%

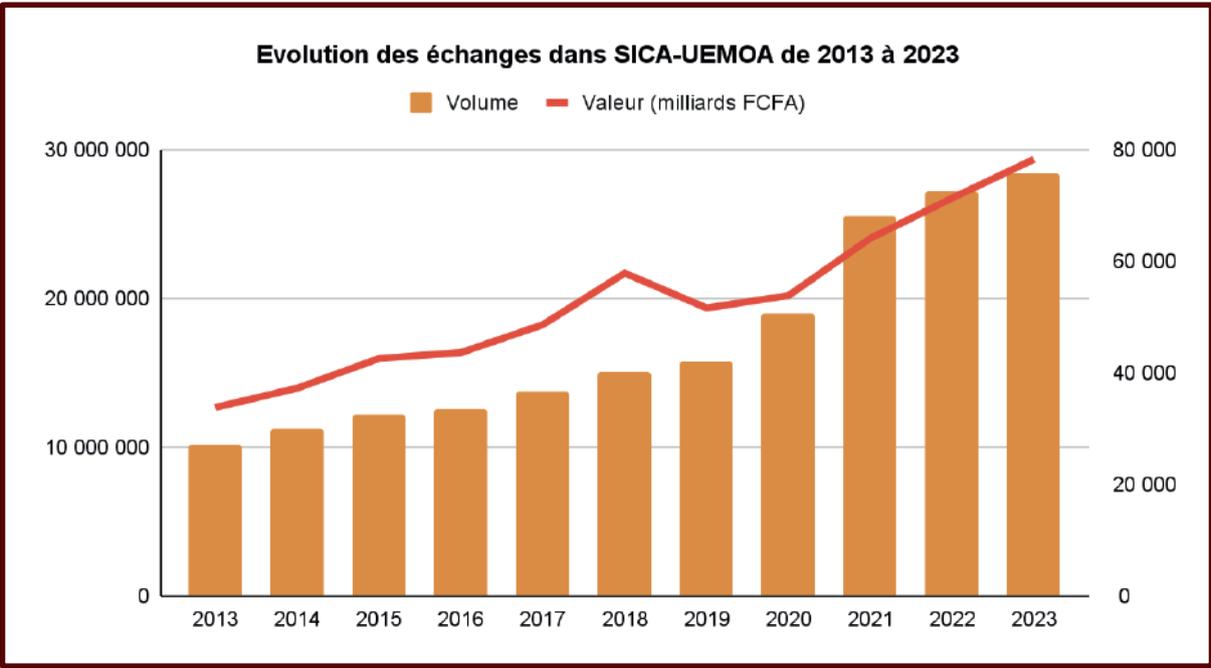


contre 69,32% l'année précédente et 67% en 2021. L'utilisation du chèque concerne 27,84% du volume des échanges contre 29,5% en 2022 et 32% en 2021 tout en demeurant prédominante dans la structure de la valeur des transactions. En valeur, les transactions par chèque constituent 72,57% des échanges en 2023, en légère baisse par rapport à 2022 où elles s'établissaient à 73,30% et à 74% en 2021. On note ainsi qu'au cours de l'année 2023, la préférence des utilisateurs pour le virement s'est confirmée, parallèlement à la baisse de l'utilisation du chèque par rapport à l'année précédente.

Les prélèvements sont passés, en part relative du volume des paiements, de 0,7% en 2022 à 0,8% en 2023. En termes de valeur, ils se sont établis à 2,9% comme l'année précédente. La progression de l'utilisation des prélèvements se poursuit. L'intérêt croissant des agents économiques pour cet instrument, notamment les Trésors Publics Nationaux dans le cadre du recouvrement des recettes fiscales se maintient.

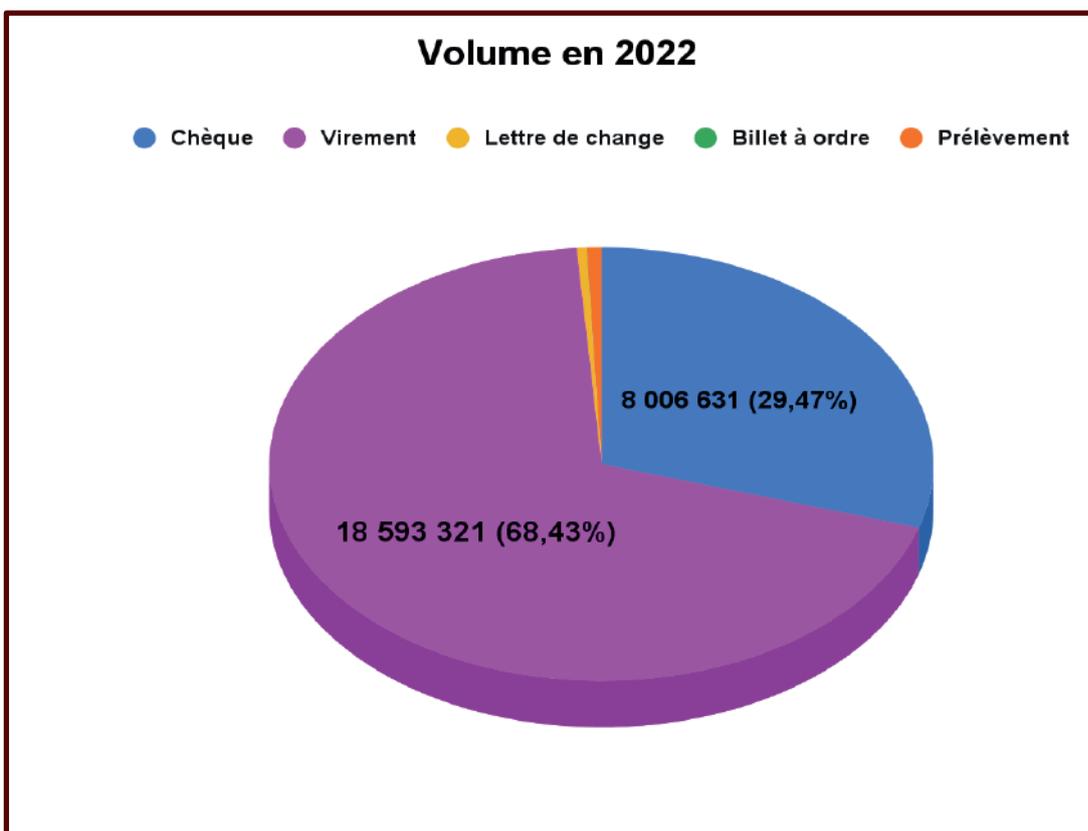
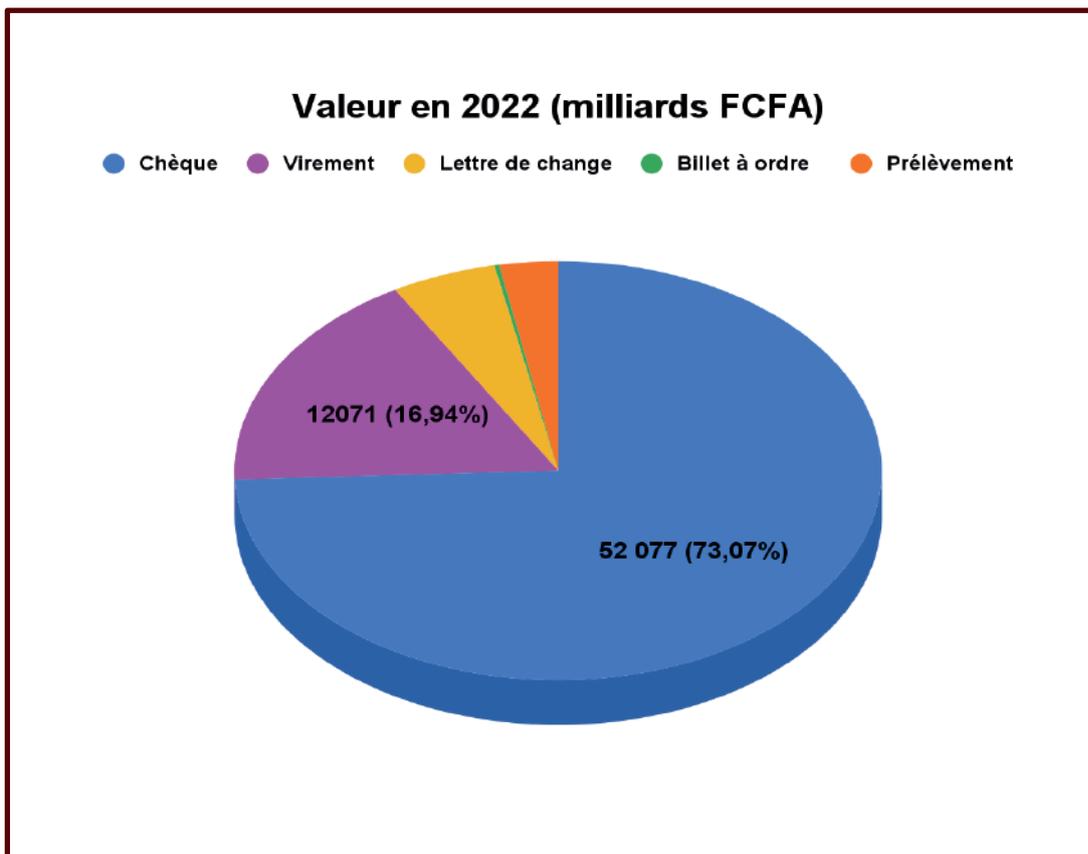
Relativement aux effets de commerce (lettre de change et billet à ordre), une baisse en volume de 15,28 % et une hausse de 7,25% en valeur, sont notées entre 2022 et 2023. Cette évolution traduit l'utilisation de ces instruments de paiement pour des transactions de gros montants.

**Graphique 4 : Évolution des échanges dans SICA-UEMOA de 2013 à 2023 des instruments de paiement**



Source : BCEAO

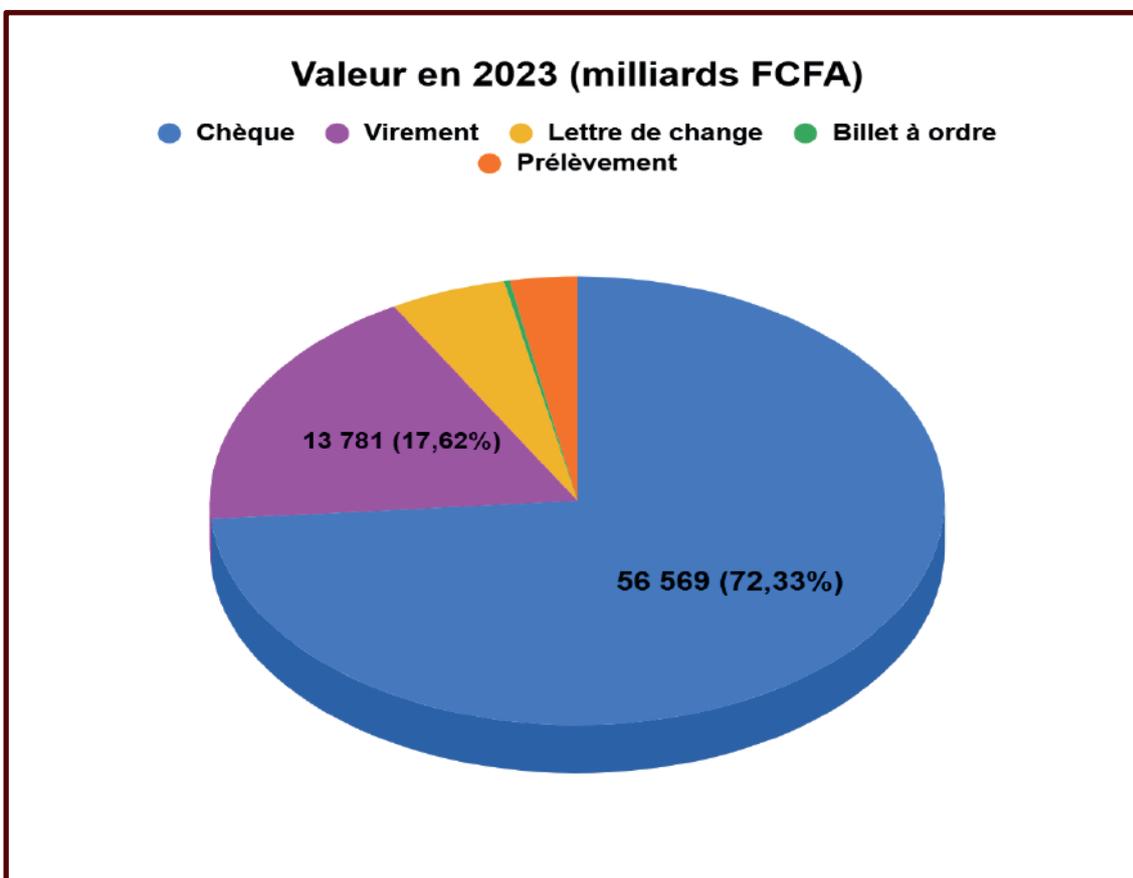
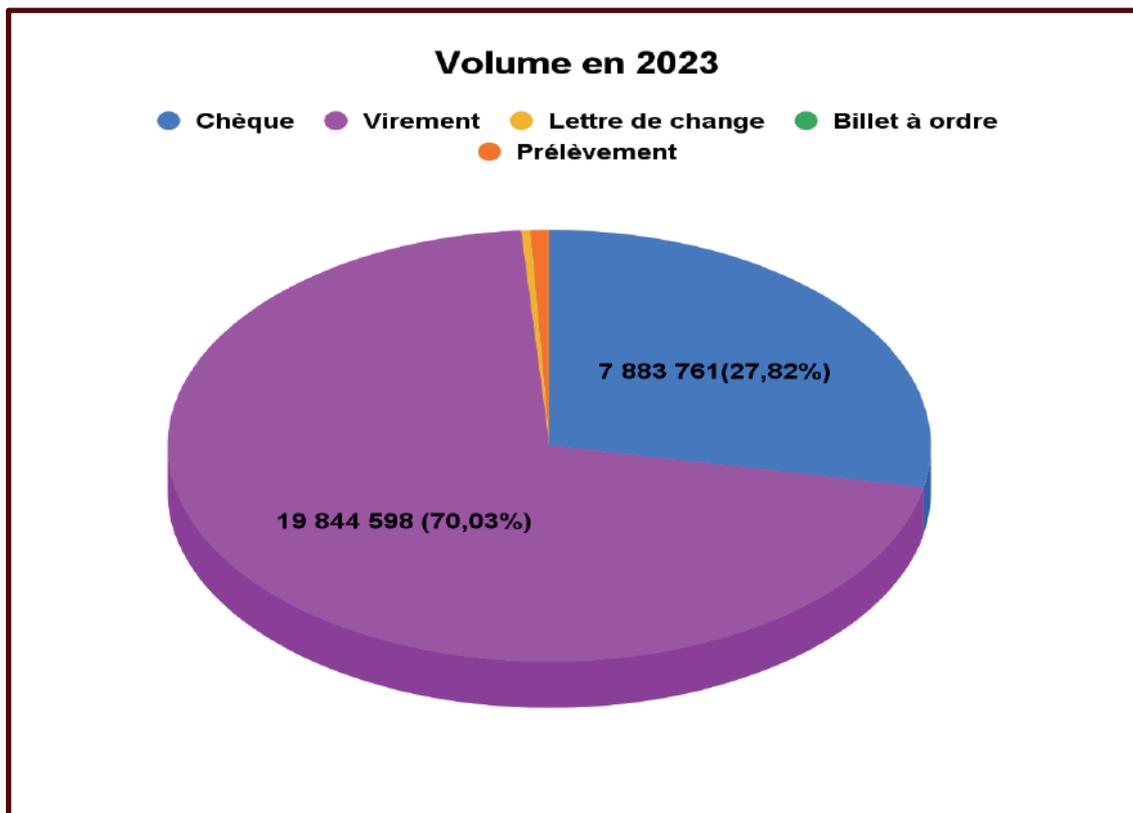
**Graphique 5 : Répartition en 2022 des instruments de paiement échangés en volume et en valeur**



Source : BCEAO

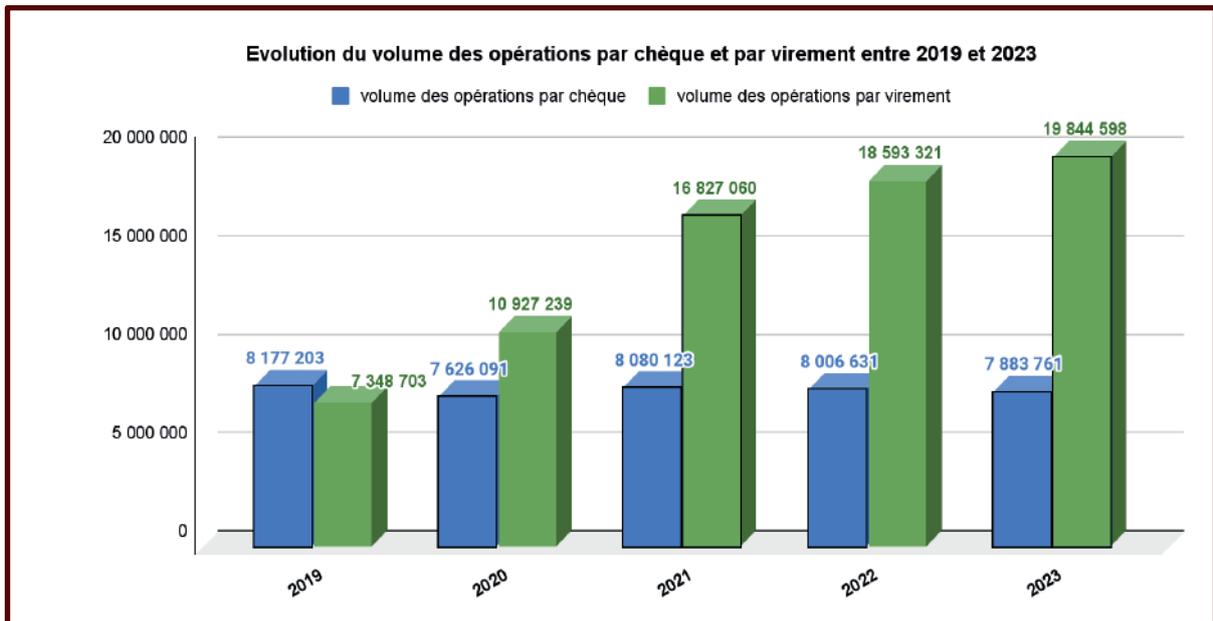


**Graphique 6 : Répartition en 2023 des instruments de paiement échangés en volume et en valeur**



Source : BCEAO

**Graphique 7 : Évolution du volume des opérations par chèque et par virement entre 2019 et 2023**



Source : BCEAO

De façon générale, la tendance haussière des indicateurs d'activités des IMF illustre leur utilisation accrue et renforce leur positionnement stratégique dans le bon fonctionnement du système bancaire et financier de l'Union.



### **III. FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES FINANCIERS (IMF) GERES PAR LA BCEAO**

#### **III.1. Gestion des risques**

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) fournissent des services essentiels qui concourent à une bonne exécution de la politique monétaire et au maintien de la stabilité financière. Elles permettent également aux particuliers et aux entreprises d'acheter des biens et des services, d'investir dans des actifs financiers et de gérer les risques financiers de façon sûre et efficace. Compte tenu de leur rôle central, les IMF nécessitent de solides pratiques de gestion des risques et doivent être résilientes.

##### **III.1.1. Gestion des risques opérationnels**

Le fonctionnement de SICA-UEMOA et de STAR-UEMOA a été satisfaisant au cours des années 2022 et 2023 avec un taux de disponibilité estimé à 99%. Toutefois, des incidents ont perturbé le bon fonctionnement de STAR-UEMOA. Leur prise en charge diligente a permis d'assurer le traitement des opérations des participants.

##### **III.1.2. Gestion des risques financiers dans SICA-UEMOA et STAR-UEMOA**

###### **III.1.2.1. SICA-UEMOA**

Pour rappel, le Fonds régional de garantie du règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA (FDG-SICA-UEMOA ou Fonds), mécanisme de sécurisation du règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA, a été mis en place en 2014, conformément aux normes internationales et aux principes édictés par la Banque des Règlements Internationaux (BRI), pour couvrir les risques de défaillance financière des participants lors du règlement des soldes de compensation. Son fonctionnement est régi par une convention signée par tous les adhérents, dont la Banque Centrale qui, par ailleurs, en assure la gestion.

Au cours de l'année 2023, 32 participants ont bénéficié de 75 avances du Fonds. La valeur de ces interventions s'élève à près de 55,5 milliards de francs CFA. Comparativement à 2022, on observe des hausses de 400% en volume et de 429% en valeur. Cette progression est due principalement à d'importantes tensions de trésorerie au niveau de certains participants, notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. Par ailleurs, cette situation pourrait s'expliquer par les tensions de trésorerie



induites par les mesures restrictives de la politique monétaire adoptées par les Autorités monétaires en vue d'optimiser la gestion de la liquidité globale au sein de l'Union.

Au titre de l'année 2022, 15 participants à SICA-UEMOA ont bénéficié de 15 avances du FDG-SICA-UEMOA d'une valeur cumulée de 10,5 milliards de francs CFA. En comparaison, en 2021, 10 avances ont été allouées au profit de 7 participants pour un montant total de 3,75 milliards de francs CFA, soit des hausses de 50% en volume et de 181% en valeur. Ces évolutions traduisent les tensions de trésorerie au niveau de certains participants de la Côte d'Ivoire et du Niger.

Au total, sur la période, les interventions du Fonds marquées par des hausses en volume et en valeur ont permis d'atténuer les risques financiers encourus par les systèmes de paiement.

### **III.1.2.2. STAR-UEMOA**

- **Liquidité moyenne journalière des banques dans STAR-UEMOA**

En 2022, la liquidité moyenne journalière des banques dans STAR-UEMOA est ressortie à 2.842,1 milliards de francs CFA contre 2.611,9 milliards de francs CFA un an plus tôt, soit une hausse de 8,8%.

Cette tendance à la hausse s'est inversée en 2023 pour s'établir à 2.110,69 milliards de francs CFA, en baisse de 25,7%. La régression de la trésorerie des banques pourrait résulter de l'orientation restrictive de la politique monétaire de la Banque Centrale.

S'agissant des délais d'exécution, la proportion des transactions réglées en moins de 60 secondes a connu en 2022 une baisse légère à 92% contre 93% en 2021. En 2023, ce taux est ressorti à 89%. Cette valeur pourrait s'expliquer par la hausse des opérations en attente de traitement dans le système, induite par la baisse du niveau de liquidités des banques.

- **Utilisation de l'Avance Intra-Journalière**

Ce dispositif est le mécanisme de gestion de risques de liquidité dans STAR-UEMOA.

Au cours de l'année 2023, neuf (9) avances intra journalières (AIJ) ont été enregistrées, pour une valeur de 32,3 milliards de francs CFA contre cinq (5) opérations réalisées en 2022 pour un montant de 19,8 milliards.



### **III.2. Sécurisation et modernisation des systèmes, des moyens et des services de paiement**

Relativement à la sécurisation des systèmes de paiement, les actions de sensibilisation visant le respect des exigences et des règles minimales de sécurité applicables aux plateformes de raccordement des participants, se sont poursuivies et ont permis d'atteindre un taux moyen de conformité de plus de 80%. La poursuite des actions visant le respect de ces mesures par les participants assujettis sera maintenue.

Par ailleurs, dans la perspective d'accroître l'autonomie de la Banque Centrale en matière de gestion et de développement de ses Infrastructures de Marchés Financiers (IMF) d'importance systémique, des travaux visant le renforcement de l'efficacité de l'infrastructure sous-régionale de paiement de détail SICA-UEMOA, seront conduits.

En ce qui concerne STAR-UEMOA, l'année 2023 a enregistré le démarrage de l'implémentation de la nouvelle version du système. Les évolutions à imprimer permettront à terme la mise en conformité du système aux exigences de la norme ISO 20022, en lien avec son adoption par la société SWIFT, ainsi que l'accès audit système par le biais d'interfaces de type web services.

### **III.3. Accès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) à STAR-UEMOA pour dynamiser leur participation au marché des titres publics émis par voie d'adjudication**

L'accompagnement des SGI pour leur participation au dispositif permettant le règlement de leurs opérations sur le marché des titres publics émis par voie d'adjudication, à partir des comptes de règlement de leurs banques partenaires, s'est poursuivi en 2023 avec les quatorze (14) SGI configurées.

### **III.4. Opportunités et défis liés à la participation des Institutions de Microfinance à SICA-UEMOA et à STAR-UEMOA via les banques**

La consolidation du secteur de la microfinance à travers la promotion de l'utilisation des moyens de paiement modernes pour une inclusion financière accrue des populations de l'UEMOA, est un objectif prioritaire de la Banque Centrale. Cet objectif est, entre autres, porté par le Projet d'appui à la promotion de l'accès des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) au système de paiement régional de l'UEMOA, financé principalement par un Don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Au titre de ce projet, la BCEAO a apporté un soutien technique aux SFD pour leur connexion via des banques partenaires à SICA-UEMOA et l'amélioration de leurs systèmes d'information, à travers la poursuite des diligences visant la mise en place d'un centre de traitement informatique (CTI) mutualisé en Côte d'Ivoire et au Niger.

Les travaux réalisés ont permis d'intégrer à SICA-UEMOA douze (12) SFD via des banques partenaires.

Il est à noter des avancées significatives liées à la validation de l'architecture fonctionnelle et technique des Centres, la mise en place des instances de pilotage incluant les Structures Ministérielles de Suivi, les SFD et leurs Associations Professionnelles ainsi que la création des entités juridiques des CTI. Ces centres visent à doter les SFD d'une infrastructure technique performante et sécurisée, supportant l'automatisation de leurs opérations, la production de rapports conformes à la réglementation ainsi que leur connexion aux systèmes de paiement de l'UEMOA.

La période 2024 - 2025 sera consacrée à la poursuite de l'assistance aux SFD en vue de leur connexion aux systèmes de paiement de l'UEMOA et l'implémentation effective des CTI avec en particulier l'acquisition des équipements et les recrutements des directeurs des CTI ainsi que leur personnel.

#### **III.4.1. Renforcement des capacités des Systèmes Financiers Décentralisés**

Au 31 décembre 2023, à l'exception du Niger, les sessions de formation animées par le GIM-UEMOA ont été achevées sur tous les sites concernés, notamment au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo. Les thèmes inscrits au programme des sessions de formation portent sur la gestion des opérations monétiques et la finance digitale, les risques et la sécurité des services financiers numériques, la réglementation relative aux systèmes de paiement ainsi que les questions liées à la lutte contre la fraude, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La session au Niger est prévue se tenir au cours du deuxième semestre 2024.



### **III.4.2. Emission de moyens de paiement électronique par les SFD et élargissement du réseau d'acceptation**

Ce volet vise la mise à disposition de la clientèle des SFD, de moyens de paiement électroniques tels que :

- la carte de paiement/retrait ;
- la carte prépayée ;
- le porte-monnaie électronique.

L'actualisation de l'offre technique et financière du GIM-UEMOA suite aux choix définitifs opérés par les SFD bénéficiaires ainsi que l'acquisition de solutions et de matériels sont prévues sur la période 2024-2025.



## **IV. FONCTIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES FINANCIERS ET DES DISPOSITIFS DE PRESTATION DE SERVICES DE PAIEMENT NON GERES PAR LA BANQUE CENTRALE**

Dans un contexte de reprise économique, les gestionnaires des IMF non gérées par la Banque Centrale se sont également mobilisés pour poursuivre l'exécution des transactions financières. Il s'agit notamment du GIM-UEMOA et des émetteurs de monnaie électronique.

### **IV.1. Système monétique interbancaire régional de l'UEMOA (GIM-UEMOA)**

Au cours de l'année 2023, 21.319.462 opérations, estimées à plus de 2.100 milliards de francs CFA, ont été traitées par la plateforme monétique régionale contre 18.338.750 en 2022, pour une valeur de 1.717 milliards de francs CFA.

Au 31 décembre 2023, plus de 8 millions de cartes bancaires utilisables sur environ 4.214 DAB/GAB et 15.259 TPE ont été émises.

Quatre (4) nouveaux membres ont adhéré au GIM-UEMOA, portant le nombre de membres à 150 au 31 décembre 2023 contre 146 en 2022.

Enfin, dix-neuf (19) membres sponsorisés auprès de Mastercard et 31 auprès de VISA sont recensés au 31 décembre 2023. Ces chiffres restent inchangés par rapport à l'année 2022.

### **IV.2. Emission de monnaie électronique**

L'activité financière numérique, toujours en progression, s'est traduite au cours de l'exercice 2023 par l'accroissement du nombre total de comptes de monnaie électronique et de leur utilisation mesurée par le taux d'activité.

A fin décembre 2023, 63 initiatives d'émission de monnaie électronique ont été enregistrées dans l'Union. Deux canaux ont été répertoriés, à savoir l'émission de monnaie électronique via la téléphonie mobile (58) et par cartes prépayées (5). Sur cette base, dix-neuf (19) initiatives ont été recensées et approuvées par la Banque Centrale, dont deux produits, notamment Sama Money du Mali et Orange Money de la Guinée-Bissau, qui ont bénéficié de l'avis favorable de la Banque Centrale, accordé respectivement aux sociétés SAMA MONEY SA du Mali et Finances Mobiles Bissau de la Guinée-Bissau.



La répartition des différentes initiatives se présente comme suit :

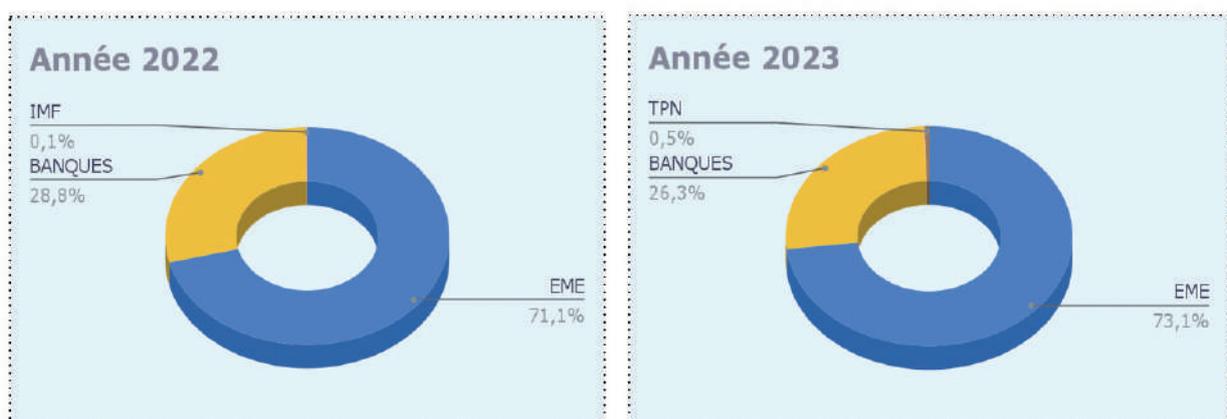
- 17 établissements de monnaie électronique, dont 10 filiales de sociétés de téléphonie mobile, 1 société de téléphonie non filiale et 6 FinTech ;
- 13 partenariats entre des banques et des opérateurs de télécommunications ;
- 31 partenariats entre des banques et des fournisseurs de technologies financières ;
- 1 Trésor Public National ;
- 1 institution de microfinance.

Au cours de l'exercice 2023, le nombre de comptes de monnaie électronique dans l'UEMOA est ressorti à 209 millions, en hausse de 33% par rapport à l'année 2022.

Le taux d'activité des souscripteurs, qui indique l'utilisation des services financiers durant les 90 derniers jours de l'année, a régressé pour se situer à 32,95% en 2023 contre 41,58% en 2022.

La répartition des comptes, par catégorie d'acteurs, en 2022 et 2023 se présente comme suit :

**Graphique 8 : Répartition des comptes par catégorie d'acteurs en 2022 et 2023**



Source : BCEAO

En termes d'activités, le nombre total des opérations réalisées s'est établi à 10 milliards pour un montant total de 130.148 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre un volume total de 7 milliards d'opérations pour une valeur de 96.133 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 43% en volume et de 35% en valeur.



La progression globale des indicateurs indique le renforcement de la contribution du secteur de la monnaie électronique à l'inclusion financière, qui est estimée à 56% pour un taux d'inclusion financière de l'Union de 72% en 2023. En effet, une hausse de l'indice de diffusion de la monnaie électronique de 1% entraîne une hausse du taux d'inclusion financière de 0,76%, matérialisant un impact entre la pénétration des services de monnaie électronique via la téléphonie mobile et l'inclusion financière. Cette évolution positive résulte principalement des innovations enregistrées au niveau du marché, de la diversité des services offerts (les transferts de comptes bancaires vers les porte-monnaie électroniques) et de la concurrence entre les EME.



## **V. SURVEILLANCE DES IMF, DES MOYENS ET DES SERVICES DE PAIEMENT AU SEIN DE L'UEMOA**

La mission de surveillance confiée à la Banque Centrale par ses Statuts et le Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement est régie sur le plan opérationnel par une Instruction du Gouverneur de la Banque Centrale<sup>1</sup>.

Les travaux de surveillance entrepris par l'Institut d'émission sur la période 2022-2023 ont été structurés autour de :

- la revue de l'évaluation de la conformité de SICA-UEMOA, de STAR-UEMOA et de SAGETIL-UMOA vis-à-vis des Principes pour les IMF édictés par la Banque des Règlements Internationaux ;
- l'élaboration d'un cadre de surveillance coopérative du système de règlement du Dépositaire Central / Banque de Règlement ;
- la surveillance des moyens et des services de paiement à travers l'analyse de leur conformité réglementaire et de la maîtrise des risques ;
- la note d'orientation sur l'émission des MDBC dans l'UMOA ;
- la concertation régionale sur la Politique générale des infrastructures de marchés financiers, des moyens et services de paiement dans l'UEMOA.

### **V.1. Encadrement des services de paiement**

Dans le but de mettre en cohérence le corpus juridique régissant le secteur bancaire avec les réformes importantes menées au cours de la dernière décennie, la BCEAO a procédé à une relecture de la Loi portant réglementation bancaire. L'ambition majeure de cette relecture était de prendre en compte les mutations de l'environnement bancaire régional, l'impact du développement des nouvelles technologies de même que les enjeux d'inclusion financière et de financement des activités économiques des Etats membres de l'UMOA. La version actualisée de ladite Loi a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 16 juin 2023. Ce texte prend désormais en compte les FinTech offrant de nouveaux services de paiement en introduisant une nouvelle catégorie de prestataires de services de paiement, à savoir les établissements de paiement.

1- Le 12 mars 2021, l'Instruction n°001-03-2021 fixant les modalités de surveillance des IMF, des moyens et services de paiement est entrée en vigueur, abrogeant l'Instruction n° 127-07-08 du 09 juillet 2008 relative aux modalités de mise en œuvre par la BCEAO de la surveillance des systèmes de paiement.



Un projet d’Instruction est en cours de finalisation afin d’encadrer les activités des prestataires de services de paiement, notamment les établissements de paiement prévus dans la nouvelle Loi bancaire. Ce projet de texte vise à permettre aux institutions financières classiques ainsi qu’aux entreprises de technologie financière souhaitant offrir des services de paiement innovants tels que l’acquisition d’opérations de paiement, l’initiation de paiement et les services d’information sur les comptes (ou agrégation de comptes), d’exercer ces activités dans un cadre formel. Il fixe notamment les conditions d’exercice et d’octroi d’agrément des établissements de paiement.

## **V.2. Evaluation de conformité des infrastructures de marchés financiers gérées par la BCEAO**

Au cours de la période sous revue, les Services compétents de la BCEAO ont procédé à la revue des travaux effectués sur la conformité des Infrastructures de Marchés Financiers gérées par la BCEAO. Cette revue vise à concevoir un modèle d’évaluation sur mesure pour la Banque, fondé sur les normes et les principes de la BRI, non seulement pour rationaliser la mise en œuvre périodique de l’évaluation des IMF de l’Union et assurer la comparabilité dans le temps, mais aussi pour adapter le processus d’évaluation au contexte opérationnel et aux objectifs propres à la Banque.

Cette approche permettra une évaluation systématique de tous les aspects et activités des infrastructures de marchés financiers, en se concentrant sur des domaines clés tels que la sécurité, l’efficacité, la résilience et la transparence. Pour ce faire, la méthodologie proposée intègre à la fois l’analyse quantitative des scores et l’appréciation qualitative des Experts évaluateurs de la Banque. Ainsi, un système de notation sera défini et utilisé pour évaluer chaque critère, afin de fournir une mesure objective de la conformité des IMF gérées par la BCEAO aux PIMF.

À terme, cette approche permettra de mettre en place un “modèle BCEAO” fondé sur des bases claires et scientifiques en vue de favoriser l’évaluation régulière et l’amélioration continue des infrastructures de marchés financiers de l’Union.

## **V.3. Elaboration d’un cadre de surveillance coopérative du système de règlement du Dépositaire Central / Banque de Règlement**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du Protocole d’entente pour la surveillance coopérative du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/



BR) signé en 2021, entre la BCEAO et les Autorités des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), il a été procédé à l'élaboration d'un dispositif de surveillance opérationnel du DC/BR.

A cet égard, le cadre de surveillance coopérative du DC/BR, élaboré, vise à promouvoir le bon fonctionnement de cette infrastructure d'importance systémique, de veiller à l'efficacité et à la sécurité de ce système, de l'évaluer au regard des normes et des principes en vigueur, et d'encourager des changements si nécessaire.

Ainsi, le cadre de surveillance coopérative sera soumis à l'approbation des parties prenantes afin de procéder à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ladite surveillance.

#### **V.4. Surveillance des moyens et des services de paiement**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Instruction n°001-03-2021, la surveillance des moyens et des services de paiement vise notamment leur conformité réglementaire et la maîtrise des risques.

Au titre de la conformité, au cours de la période, 245 requêtes ont été prises en charge. Elles portaient essentiellement sur des offres de services de transfert (nationaux et intra-UEMOA) et de réception de fonds internationaux sur les comptes de monnaie électronique, ainsi que l'épargne et le crédit numériques.

Les principales non-conformités relevées portaient notamment sur :

- la non conformité réglementaire des services de crédit numérique aux dispositions légales en matière de taux d'usure ;
- la non transmission de dispositif de gestion des impayés dans le cadre des offres de services numériques ;
- l'absence de cartographie des risques ne permettant pas d'apprécier les mesures de mitigations ;
- la non exhaustivité des principaux risques relatifs aux services proposés ;
- l'absence de contrat liant les différents acteurs intervenant dans l'émission de monnaie électronique ne permettant pas d'apprécier la conformité de leur rôle et responsabilité au regard des dispositions réglementaires ;

- 
- le non-respect des plafonds réglementaires ;
  - l'absence du dispositif de gestion des réclamations clients ;
  - la non conformité du contrat porteur aux exigences de l'article 29 de l'Instruction n°008-05-2015.

Ces insuffisances ont fait l'objet de recommandations mises en œuvre par les émetteurs. A cet égard, le taux de mise en œuvre des recommandations et des injonctions est ressorti à plus de 85% sur les périodes susmentionnées.

Par ailleurs, sur la période susvisée, des réflexions ont été menées en vue d'harmoniser la définition et proposer une taxonomie des fraudes liées aux moyens de paiement. Par ailleurs, il est prévu de proposer des actions devant permettre de renforcer le dispositif de suivi des fraudes liées aux moyens de paiement dans l'UMOA.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de surveillance des activités d'émission de monnaie électronique des Trésors Publics Nationaux de l'Union (TPN), il a été organisé une séance de travail avec le Trésor Public de Côte d'Ivoire. Cette rencontre avait pour objectif de s'enquérir des conditions de démarrage de l'activité d'émission de monnaie électronique du Trésor Public de Côte d'Ivoire (TPCI) et d'apprécier son dispositif de maîtrise des risques.

La rencontre a permis d'échanger sur les principaux points ci-après :

- les modalités de création et de destruction de la monnaie électronique par le TPCI ;
- l'offre de cartes prépayées en relation avec le GIM-UEMOA et Mastercard ;
- le dispositif de contrôle interne mis en place par le Trésor pour le suivi de l'activité d'émission de monnaie électronique.

Au terme des échanges, il a été sollicité, pour analyse, la transmission de la documentation sur l'offre de cartes prépayées, le dispositif de prévention et de détection de la fraude ainsi que celui du contrôle interne, ainsi que la cartographie actualisée des risques liés à l'activité d'émission de monnaie électronique.



## **V.5. Note d'orientation sur l'émission des MDBC dans l'UMOA**

Au regard des opportunités et des défis liés à la Monnaie Digitale de Banque Centrale (MDBC), notamment pour l'inclusion financière, la politique monétaire, la stabilité financière, les relations financières extérieures et les activités fiduciaires, la BCEAO a entrepris, sous l'égide de son Comité FinTech créé en 2020, des travaux de recherche visant à établir l'intérêt de l'émission de cette nouvelle forme de monnaie au sein de l'UMOA.

Les premières conclusions de ces études ont conduit les Autorités de la Banque à réaffirmer la pertinence du projet et à mettre en place, en juillet 2023, un Groupe de Projet pour poursuivre les réflexions. Ce Groupe de Projet a pour missions :

- d'identifier les objectifs, les défis et les risques liés à l'émission de MDBC au sein de l'UMOA ;
- d'effectuer une étude de faisabilité couvrant l'identification des cas d'utilisation, les prérequis, les facteurs clés de succès, les dispositifs de maîtrise des risques identifiés ainsi que les choix de conception de la MDBC ;
- d'analyser les impacts possibles de la MDBC sur les missions et les activités de la BCEAO ;
- d'examiner les impacts potentiels sur les établissements de crédit, les institutions de microfinance, les autres acteurs de l'écosystème financier et l'inclusion financière.

Les résultats des travaux du Groupe de Projet devraient aboutir à la formulation de propositions d'orientations à l'attention des Autorités de la Banque pour la suite des travaux liés à la MDBC dans l'Union.

## **V.6. Concertation régionale sur la Politique Générale 2023-2027 des Infrastructures de Marchés Financiers (IMF), des moyens et services de paiement dans l'UEMOA**

Une concertation régionale organisée du 27 février au 2 mars 2023, a permis d'identifier de nouveaux enjeux ainsi que les préoccupations des acteurs de l'écosystème des paiements de l'UEMOA. La concertation organisée s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative permettant d'impliquer les acteurs du marché dans l'élaboration de la nouvelle Politique Générale 2023-2027 des IMF, moyens et services



de paiement. Les échanges ont permis de prendre en compte les recommandations pertinentes formulées.

En outre, le diagnostic des IMF, des moyens et des services de paiement de l'Union conduit auparavant par les services de la Banque Centrale a permis d'identifier les enjeux, la vision, les axes et les objectifs stratégiques d'une nouvelle Politique des infrastructures de marchés financiers, des moyens et services de paiement.

L'analyse a mis également en exergue les profondes mutations de l'écosystème des paiements à l'origine d'opportunités telles que l'arrivée dans l'écosystème de nouveaux acteurs non teneurs de comptes, en l'occurrence les FinTech, la mise en œuvre de plusieurs projets d'intégration de systèmes de paiement et de règlement aux plans régional et continental, ainsi que le foisonnement de nouvelles technologies affectant l'efficacité des IMF.

Les actions à mettre en œuvre après la finalisation de la Politique Générale 2023-2027 consistent d'une part, au déploiement d'un plan de communication vis à vis des parties prenantes et, d'autre part, à la mise en œuvre d'un pilotage adéquat des actions prévues.



## CONCLUSION

La tendance haussière des indicateurs d'activités des infrastructures de marchés financiers (IMF) de l'UEMOA sur la période, démontre une circulation soutenue de la liquidité au sein du système financier. Ces IMF ont connu entre 2022 et 2023 une série d'améliorations notamment la gestion des risques, la sécurité des paiements et l'inclusion financière.

En matière de surveillance des systèmes de paiement, les initiatives ont été orientées autour de plusieurs axes stratégiques à savoir la réalisation des travaux d'évaluation de conformité des IMF aux normes de résilience et de transparence de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Un focus a également été fait sur la conformité réglementaire des services de transfert d'argent et de monnaie électronique. En dépit de certaines non-conformités telles que les pratiques de crédit numérique non conformes aux taux d'usure, des actions de remédiations ont été entreprises avec un taux de mise en œuvre des recommandations supérieur à 85%.

Sur le plan de l'innovation monétaire, la BCEAO a également poursuivi ses réflexions sur l'émission de la monnaie digitale de Banque Centrale (MDBC) explorant les opportunités qu'elle pourrait offrir dans le domaine de l'inclusion financière et de la stabilité financière pour l'UEMOA.

Enfin, la BCEAO a conduit une concertation régionale pour définir la Politique Générale 2023-2027 des IMF et des services de paiement. Cette démarche participative a permis d'identifier les enjeux liés à l'arrivée de nouveaux acteurs comme les FinTech et à la mise en œuvre de projets d'intégration régionale afin de renforcer l'efficacité des systèmes de paiement de l'UEMOA.





## **ANNEXE : TABLES STATISTIQUES**



## I. Paiements traités par les IMF d'importance systémique de 2021 à 2023

### I.1 IMF gérées par la BCEAO

➔ *Infrastructures*

IMF	Indicateurs	2023	2022	2021	Variation 2021-2022	Variation 2022-2023
SAGETIL-UMOA	Nombre d'opérations traitées	28 316	20 259	15 685	+29,16%	+39,77%
	Opérations traitées (en Milliards de FCFA)	381 345	295 840	222 551	+32,93%	+28,90%
SICA-UEMOA	Nombre d'opérations de paiement traitées	28 339 223	27 171 381	25 491 115	+6,59%	+4,30%
	Opérations de paiement traitées (en Milliards de FCFA)	78 210	71 267	64 057	+11,26%	+9,74
STAR-UEMOA	Nombre d'opérations traitées	1 682 185	1 637 468	1 487 361	+10,09%	+2,73%
	Opérations traitées (en Milliards de FCFA)	1 040 806	842 363	677 342	+24,36	+23,56%

Source: BCEAO



## Utilisation des instruments de paiement de masse traités dans SICA-UEMOA de 2021 à 2023

IMF	Indicateurs	2023	2022	2021	Variation 2021-2022	Variation 2022-2023	Valeur relative 2022	Valeur relative 2023
<b>Chèque</b>	Nombre de paiements	7 890 883	8 014 240	8 088 225	-0,91%	-1,54%	29,50%	27,84%
	Valeurs des paiements (en Milliards FCFA)	56754	52 257	47 466	10,09%	8,61%	73,33%	72,57%
<b>Virement</b>	Nombre de paiements	20 114 995	18 834 837	17 096 975	10,16%	6,80%	69,32%	70,98%
	Valeurs des paiements (en Milliards FCFA)	14 651	12 734	11 120	14,52%	15,05%	17,87%	18,73%
<b>Prélèvement</b>	Nombre de paiements	223 985	193 215	152 810	26,44%	15,93%	0,71%	0,79%
	Valeurs des paiements (en Milliards FCFA)	2 273	2 050	1 727	18,69%	10,87%	2,88%	2,91%
<b>Billet à ordre</b>	Nombre de paiements	3 036	3 776	2 386	58,26%	-19,60%	0,01%	0,01%
	Valeurs des paiements (en Mds FCFA)	225	195	117	66,99%	15,75%	0,27%	0,29%
<b>Lettre de change</b>	Nombre de paiements	106 324	125 313	150 647	-16,82%	-15,15%	0,46%	0,38%
	Valeurs des paiements (en Milliards FCFA)	4 307	4 031	3 627	11,16%	6,84%	5,66%	5,51%
<b>TOTAL</b>	Nombre de paiements	28 339 223	27 171 381	25 491 043	6,59%	4,30%	100,00%	100,00%
	Valeurs des paiements (en Milliards FCFA)	78 210	71 267	64 057	11,26%	9,74%	100,00%	100,00%

Source: BCEAO

## I.2 Système monétique interbancaire régional (GIM-UEMOA)

Libellés	Chiffres			
	2021	2022	2023	Variation 2022 - 2023 (%)
<b>Cartes et réseaux</b>				
Nombre total de cartes en circulation (prépayées, adossées à un compte bancaire)	7 722 478	7 415 333	8 004 1773	7,94%
Réseaux (privatifs, GIM, VISA, MASTERCARD, Autres)	123	121	122	0,82%
<b>Infrastructures d'acceptation et transactions</b>				
Nombre GAB	3 880	4 121	4 214	2,26%
Nombre TPE	11 160	13 814	15 259	10,46%
Transactions par type (paiement, retrait, cash advance, en ligne) (volume)	15 572 454	18 338 750	21 319 462	16,25%
Transactions par type (paiement, retrait, cash advance, en ligne) (valeur <b>en millions FCFA</b> )	1 443 667	1 717 199	2 126 544	23,84%

Source: BCEAO

## II. Paiements adossés à la monnaie électronique de 2022 à 2023

Libellés	2021	2022	2023	Variation 2020 - 2021 (%)
Nombre EME ou autres initiatives	40	46	63	36,96%
Nombre comptes ouverts	131 006 798	157 465 685	209 025 380	32,74%
Taux d'activité	43,79%	41,58%	32,95%	-8,63%
Nombre de bénéficiaires de transfert non titulaires de porte-monnaie électronique	23 337 041	12 583 586	8 626 471	-31,45%
Nombre total de points de services	1 392 899	1 648 134	1 678 067	1,82%
Volume des transactions	5 146 453 719	7 106 303 126	10 470 564 189	47,34%
Valeur des transactions (milliards FCFA)	63 895	96 133	130 148	35,38%
Valeur moyenne d'une transaction	12 415	13 528	12 430	-8,12%
Nombre de transferts de personne à personne	621 945 022	1 100 519 735	1 631 767 999	48,27%
Valeur de transferts de personne à personne (milliards FCFA)	13 476	22 901	32 561	42,18%
Volume de paiements	2 119 602 578	3 229 085 972	4 199 031 444	30,04%
Valeur des paiements (milliards FCFA)	5 809	9 567	12 759	33,36%

Source: BCEAO

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES  
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO  
AVRIL 2025





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)